

Investissement Canada—Loi

A l'heure actuelle, un million et demi de Canadiens sont chômeurs, et de très nombreux jeunes s'apprentent à quitter l'université, un collègue ou une école secondaire. Tous ces diplômés vont rechercher un premier emploi. Or l'avenir des usines, des mines et des bureaux dans lesquels ils voudraient travailler se décide à l'étranger et non pas au Canada. Aucun autre pays ne tolère une telle situation.

Supposons un instant que ce débat se déroule au Congrès des États-Unis. Je pense que nous reconnaitrions tous que le secteur manufacturier est le principal moteur de la croissance économique. Si, aux États-Unis, le secteur manufacturier était contrôlé à 48 p. 100 par des intérêts étrangers, le Congrès serait dans tous ses états et trouverait cela absolument inacceptable.

Cependant, les intérêts étrangers ne représentent que 3 p. 100 du secteur manufacturier des États-Unis, et malgré cela de nombreux membres du Congrès s'inquiètent de l'influence étrangère sur l'économie américaine. Au Canada, c'est 48 p. 100 du secteur manufacturier qui appartient à des étrangers. Si nous jetions un coup d'œil à d'autres secteurs, nous constaterions que le pourcentage est encore supérieur. Je n'hésite donc pas à affirmer qu'aucun autre pays ne tolérerait cette situation. Or que fait notre nouveau gouvernement? Il dit qu'il faudrait accroître les investissements étrangers au Canada. En fait, les étrangers détiennent déjà une part plus grande de l'économie que dans n'importe quel autre pays occidental industrialisé. D'après le gouvernement, nous devrions laisser les étrangers investir et contrôler davantage notre économie, et nous devrions restreindre les règlements, les contrôles et la surveillance portant sur ces investissements.

● (1250)

D'autres pays industrialisés, comme la Norvège, l'Autriche et le Japon, ont leur propre équivalent de l'AEIE. Ils ont leur propre version d'un organisme gouvernemental qui agit en fonction des souhaits de la population. Après tout, c'est ce que doit faire un gouvernement. Nous ne devrions pas hésiter à élaborer des lignes directrices ou des règlements gouvernementaux, car le gouvernement qui en est l'auteur est l'expression des citoyens. Notre gouvernement se préoccupe de l'économie et des intérêts des entreprises et de leurs employés. Nous voulons simplement qu'il tienne compte de la volonté des citoyens. Puisqu'aucun autre pays au monde n'ouvre ses frontières toutes grandes aux investissements étrangers et ne laisse les étrangers agir sans contrainte sur le plan économique, pourquoi devrions-nous prendre des mesures pour ouvrir encore davantage nos portes aux intérêts étrangers? Je comprends mal la logique de cette décision.

Je viens d'une circonscription où les villes mono-industrielles jouent un rôle économique très important. Des agglomérations entières vivent grâce à une seule usine ou à une seule mine. La circonscription du député de Western Arctic compte aussi un certain nombre de localités dans le même cas.

M. Nickerson: On y trouve des localités sans aucune industrie.

M. Riis: Certaines localités n'ont aucune industrie, dit-il. C'est sûrement un point intéressant, bien que les trappeurs qui vivent de la vente de fourrures ne soient peut-être pas nécessairement d'accord. Quoi qu'il en soit, Kamloops-Shuswap, qui

est une ville monoindustrielle, s'est développée grâce aux investissements de la société qui contrôlait l'économie locale. Les décisions engageant l'avenir de cette seule scierie ne sont pas prises à Vavenby, à Savona ni dans la ville où elle se trouve. Elles ne sont pas prises non plus à Kamloops, qui est le principal centre urbain de la région, ni à Vancouver ou à Toronto. Les décisions se prennent en Floride, où est situé le siège social de la compagnie. Comme cette dernière voulait étendre ses activités et avait besoin d'argent à cette fin, elle a décidé qu'il était dans son intérêt de fermer une grande usine en mettant à pied environ 600 personnes. Si l'usine a fermé ses portes, ce n'est pas parce qu'elle n'était pas rentable ou qu'il y avait des problèmes à l'échelon local mais parce qu'il entraînait dans les projets de l'entreprise de mettre fin à son activité. Je ne suis pas certain que la décision aurait été la même si la société mère avait en son siège au Canada. Je donne cet exemple pour démolir l'hypothèse de base sur laquelle repose le projet de loi et selon laquelle tout investissement étranger et toute participation étrangère au Canada est une bonne chose.

M. Nickerson: Vous n'avez pas lu le projet de loi.

M. Riis: Mon collègue de Western Arctic m'accuse de ne pas avoir lu le projet de loi. J'en ai lu toutes les dispositions. J'ai préparé des notes sur chacune et j'ai l'intention de prendre la parole au sujet de quelque 150 motions au cours des deux prochains mois, si c'est nécessaire. Je vais le faire pour essayer de convaincre les ministériels qu'il existe de meilleurs moyens d'aborder la question. Le député qui dit que je n'ai pas lu le projet de loi sera encouragé par les interventions que je ferai au fur et à mesure que nous progresserons dans l'étude du projet de loi sur Investissement Canada.

Je viens d'une région du Canada où il y a de grandes fermes d'élevage de bétail. Cet élevage y est une importante industrie. Comme il n'existe ni restrictions ni réglementations régissant l'investissement dans cette industrie, un certain nombre de grands entrepreneurs européens y ont placé de l'argent. Ils ont acheté de grandes fermes d'élevage. Ce sont tous des propriétaires absenteïstes. Ils n'ont pas l'intention d'utiliser leur investissement comme base importante de leurs activités. En un sens, c'est une façon pour eux de diversifier leur capital hors d'Europe. Le genre d'activité agricole qui en résulte est très particulier. Il ne répond pas aux intérêts supérieurs de l'économie régionale ni à ceux des localités et villages qui desservent l'industrie du bétail. C'est pour cette raison et bien d'autres que je m'inquiète de l'objet du projet de loi tel que l'énonce l'article 2.

[Français]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole sur le projet de loi C-15, mais étant donné l'heure tardive, je demanderais à la Chambre si elle veut accorder son consentement unanime pour signaler qu'il est 13 heures.

[Traduction]

M. le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Non!

M. le Président: J'ai bien peur qu'il n'y ait pas consentement unanime à l'égard de la proposition.